

PREFECTURE DES VOSGES
Service de l'animation des politiques publiques
Bureau de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant une demande d'autorisation pour la vidange de la retenue du barrage Saint-Laurent sur la Moselle, située sur la commune d'Epinal, présentée par la SNC Saint-Laurent, propriétaire du droit d'eau.

Par arrêté préfectoral n° 102/2019/ENV du 12 juin 2019, une consultation du public est organisée sur la demande d'autorisation de la vidange de la retenue du barrage Saint-Laurent sur la Moselle, située sur la commune d'Epinal, présentée par la SNC Saint-Laurent, propriétaire du droit d'eau.

Le dossier sera mis à la consultation du public pendant 16 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 13 juin 2019 à 14 heures au 28 juin à 14 heures uniquement par voie électronique sur le site internet de la préfecture des Vosges : www.vosges.gouv.fr, rubrique « politiques publiques » et « enquêtes publiques et consultation du public ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance de l'étude réalisée par le cabinet d'études Jacquel et Chatillon et formuler ses observations :

- par courriel à l'adresse suivante :

pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr

- ou en s'adressant à la préfecture des Vosges (service de l'animation des politiques publiques – bureau de l'environnement) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant la vidange du barrage Saint-Laurent, éventuellement amendé, sera présenté au comité départemental des risques sanitaires et technologiques et soumis à la signature du préfet des Vosges.